



Partie 4.4

Moulange à la ferme

RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
Introduction	Politique sur l'utilisation des médicaments et des vaccins	
	PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE	
4.4	Séquençage, mélange et distribution des aliments	Obligatoire
	REGISTRES	
R-1	Registre de vérification	
R-B	Registre de formation	
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	Obligatoire
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
R-X	Registre de calibration – moulange à la ferme	
R-2	Registre d'incidents	
R-3	Demande d'action corrective Ordonnances du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique	Obligatoire, le cas échéant
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé

PARTIE 4.4

MOULANGE À LA FERME



CETTE PARTIE S'APPLIQUE SEULEMENT AUX SITES AYANT UNE MOULANGE À LA FERME, Y COMPRIS LES SYSTÈMES D'ALIMENTATION EN LIQUIDE À LA FERME.

EXIGENCES

1. Tous les aliments mélangés (y compris les aliments pour d'autres espèces animales) et séquencés à la ferme doivent être portés au Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S) et doivent comprendre :
 - a. La date.
 - b. Le nom ou le numéro de la ration.
 - c. Une indication s'il s'agit d'une ration médicamenteuse ou non.
 - d. Une indication s'il s'agit d'une ration servant à purger ou non.
 - e. La quantité produite.
 - f. La destination.
 - g. Les initiales de la personne responsable.
2. La procédure opérationnelle standardisée sur le séquençage, le mélange et la distribution des aliments (POS 4.4) doit être suivie et celle-ci doit comprendre tous les éléments suivants :
 - a. Le protocole.
 - b. Les mesures en cas de déviation (ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient).
 - c. Les mesures de vérification.
3. La POS sur le séquençage, le mélange et la distribution des aliments (POS 4.4) pour les rations mélangées à la ferme doit être mise en œuvre adéquatement.

Pour vous faciliter la tâche, un modèle de la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) et des registres mentionnés ci-dessus-vous sont proposés.

JUSTIFICATION

- a. Il importe de respecter les mesures pour s'assurer que les aliments médicamenteux, qu'ils aient ou non une période de retrait, soient mélangés et donnés seulement aux porcs ciblés afin d'éviter le risque que des porcs mis en marché contiennent des résidus de médicaments.
- b. Les silos qui contiennent des aliments médicamenteux exigeant une période de retrait sont vidés avant d'être remplis avec des aliments non médicamenteux pour alimenter les porcs destinés à l'abattoir afin de s'assurer que les périodes de retrait sont respectées, et ainsi réduire le risque de contamination croisée.
- c. Le Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S) ainsi que le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R) servent à démontrer que l'éleveur administre les aliments médicamenteux selon le dosage approuvé et respecte la Politique d'utilisation des médicaments du programme PorcSALUBRITÉ à la ferme.

ORIENTATION

- a. Pour remplir le Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S) :
 - i. Documentez toute modification de formulations d'aliments, de séquençage ou autre modification au protocole en inscrivant la date et la description des modifications ainsi que le nom de la personne qui a vérifié et autorisé ces modifications.
 - ii. Si vous répétez la même procédure tous les jours, une inscription au calendrier démontrant que vous avez mélangé des aliments conformément au protocole écrit est adéquate.
 - iii. Lorsque vous modifiez la formulation ou la séquence, il faut inscrire la façon dont le protocole a été modifié, même si cette modification ne survient qu'une seule journée.
- b. Il est recommandé aux éleveurs de choisir des fournisseurs d'aliments qui observent un programme de contrôle d'assurance de la qualité certifié HACCP ou ISO destiné aux aliments et aux ingrédients pour animaux. Un tel programme permet de contrôler les sources de contamination tels les résidus de médicaments, les produits chimiques, les agents pathogènes, les mycotoxines et les fèces d'animaux. De plus, les employés des meuneries et les camionneurs reçoivent une formation portant sur comment prévenir la contamination croisée.
- c. Dans le but d'éviter la contamination croisée entre des aliments non médicamenteux et des aliments médicamenteux, il est recommandé de mettre en place les pratiques suivantes:
 - i. Vider la moulange et les conduites à air forcé ou à vis de tout résidu d'aliment médicamenteux.
 - ii. Documenter le moment où les silos et les sections d'entrée sont vidés.
 - iii. Tenir un Registre de séquençage pour les camions de livraison transportant des aliments fabriqués sur la ferme.
 - iv. Considérer le fait que l'électricité statique peut faire coller les médicaments aux parois intérieures de la moulange.
 - v. Considérer le fait que la préparation de rations destinées à d'autres espèces animales peut aussi être la cause d'une contamination croisée.
- d. Il est recommandé d'identifier les raisons pour lesquelles l'utilisation de médicaments pour l'alimentation animale est nécessaire. Les aliments médicamenteux ne devraient être utilisés que sur recommandation d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique. Chaque médicament utilisé à la ferme devrait être identifié, de même que la raison de son utilisation. Un médicament n'ayant aucune période de retrait est toujours considéré comme un médicament.
- e. Un aliment de finition ne devrait pas suivre un aliment médicamenteux, il est exigé de d'abord purger la moulange.
- f. Peu importe si les aliments sont livrés à la ferme ou préparés sur place, une inspection visuelle devrait être faite afin de s'assurer que les rations appropriées sont acheminées aux bonnes unités de production et aux bons silos.
- g. Il est recommandé de faire une analyse périodique des aliments pour déterminer s'ils contiennent des résidus de médicaments et ainsi s'assurer que la quantité appropriée de médicaments est administrée. La taille des échantillons conservés, le cas échéant, devrait être entre 0,5 et 1 kg. Ils doivent être conservés au moins six mois dans des contenants hermétiques à l'épreuve des rongeurs et des oiseaux. L'analyse des aliments peut se faire à une meunerie commerciale.
- h. Il est recommandé de s'assurer que les silos soient vidés avant d'être remplis avec de nouveaux aliments. Documentez le moment où les silos sont vidés.
- i. Il est recommandé de concilier l'inventaire des aliments médicamenteux avec l'utilisation prévue.
- j. Il est recommandé de remplir un Registre d'incidents lorsque :
 - i. Un prémélange ou un aliment complet médicamenteux livré n'a pas le bon dosage.
 - ii. Le mauvais produit est livré.
- k. Lorsque vous achetez des aliments ou lorsque vous préparez vos propres mélanges, surtout des mélanges à base de grain, il se peut qu'ils contiennent des objets étrangers. Considérez l'utilisation d'un tamis ou d'un aimant pour les extraire.
- l. Consultez un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique ou un nutritionniste pour de plus amples renseignements sur la manière de gérer les mycotoxines dans les aliments.
- m. Les insecticides à base d'hydrocarbure chloré, tels que le toxaphène, le chlordane, l'aldrine et le lindane, persistent dans l'environnement pendant de longues périodes. Ils peuvent se concentrer dans les tissus adipeux, puis être transmis aux humains. Les lois restreignent dorénavant l'usage des hydrocarbures chlorés. Les éleveurs devraient exiger que tout aliment pour le bétail arrivant à la ferme ne contienne pas ces insecticides.

- n. Les moulées complètes médicamentées, les suppléments médicamenteux et les prémélanges médicamenteux réfèrent à des produits dans lesquels un fabricant d'aliments du bétail a ajouté un médicament à la moulée. Ces produits peuvent être vendus en vrac ou ensachés. Les prémélanges contiennent la concentration la plus élevée de médicaments et les moulées complètes contiennent la plus faible concentration.
- o. Avoir deux silos à parois lisses peut aider à s'assurer que le silo contenant des aliments médicamenteux est complètement vidé avant de le remplir d'aliments non médicamenteux.
- p. Il faut satisfaire les exigences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments lorsqu'on mélange des aliments médicamenteux à la ferme.
- q. Il est recommandé que tous les employés aient accès à une liste de contacts d'urgence (R-U) à jour.

? QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q4.4.1	Vérifiez que tous les mélanges et le séquençage d'aliments préparés à la ferme (y compris les aliments pour d'autres espèces animales) sont inscrits au Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments.	Validations complète et partielle : > R-S : Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments > R-R : Registre des rations utilisées à la ferme > Ordonnances du vétérinaire				
	Les mélanges et le séquençage d'aliments préparés à la ferme (y compris les aliments pour d'autres espèces animales) sont-ils inscrits au Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.4.2	Vérifiez que la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments comporte tous les éléments exigés : a. Le protocole. b. Les mesures en cas de déviations qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient. c. Les mesures de vérification La liste de tous les éléments exigés se trouve dans la POS 4.4 Séquençage, mélange et distribution des aliments.	Validations complète et partielle : > POS 4.4 : Séquençage, mélange et distribution des aliments > R-B : Registre de formation				
	La POS Séquençage, mélange et distribution des aliments comprend-t-elle les éléments suivants :					
	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviations qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q4.4.3	<p>Vérifiez que la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments préparés à la ferme est mise en œuvre adéquatement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Comparant le Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S) avec le Registre de rations utilisées à la ferme (R-R), et les ordonnances b. Le registre de séquençage, mélange et distribution des aliments, démontre que le séquençage des aliments médicamenteux est effectué adéquatement (purge). c. Comparant le Registre de rations utilisées à la ferme et les bons de livraison d'aliments et en s'assurant que les rations ont été livrées aux silos appropriés, et distribuées aux porcs visés. d. Vérifiez toutes les ordonnances (le cas échéant) afin de s'assurer que la Politique d'utilisation des médicaments et des vaccins du programme PorcSALUBRITÉ est respectée. 	<p>Validations complète et partielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> › R-B : Registre de formation › R-R : Registre des rations utilisées à la ferme › R-S : Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments › R-X : Registre de calibration – moulange à la ferme › R-1 : Registre de vérification › R-2 : Registre d'incidents › R-3 : Demande d'action corrective › Bons de livraison des aliments › Ordonnances du vétérinaire › Observations (validation complète seulement) › Entrevues 				
	La POS (POS 4.4) séquençage, mélange et distribution des aliments préparés à la ferme est-elle mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée

EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

CONFORME

- › La POS est complète et mise en œuvre adéquatement.
- › Tous les registres sont complets et à jour.

NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 60 jours

- › Certains éléments ne sont pas écrits ou manquent à la POS et aux registres.

NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 30 jours

- › La POS n'est pas disponible.
- › Les registres ne sont pas disponibles.
- › Il existe des preuves que certaines déviations n'ont pas été corrigées (p. ex., l'administration d'un traitement au mauvais groupe de porcs et aucune action corrective n'a été mise en œuvre.)
- › Certains éléments de la POS ne sont pas mis en œuvre.

NON-CONFORMITÉ CRITIQUE Échéancier : 24 heures

- › L'abattoir a détecté des résidus de médicaments dans la viande sans préavis du gestionnaire du site.
- › L'abattoir a avisé le coordonnateur provincial PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE de la présence de résidus de médicaments.